

## **FEDERALE ASSURANCE**

Association d'assurance mutuelle  
Rue de l'Etuve 12  
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0403.274.332

### ***RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02 JUIN 2026***

Madame,  
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés au 31.12.2025

En 2025, le groupe FEDERALE Assurance a clôturé l'exécution de son projet de simplification de sa structure, puisque les différentes entreprises d'assurance historiques composant le groupe ont été fusionnées pour ne plus composer qu'une seule entité d'assurance : FEDERALE Assurance sous la forme juridique d'une association d'assurance mutuelle.

Dès lors, en 2025, les différentes étapes de simplification ont été :

1. Fusion par absorption de FEDERALE Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers (IARD) et de la SA FEDERALE Real Estate par la SA Beta Groupco et transformation de la société anonyme Beta Groupco en une association d'assurance mutuelle (AAM) au 01.04.2025 avec effet rétroactif au 01.01.2025.
2. Fusion par absorption de FEDERALE Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie par FEDERALE Assurance (AAM) au 30.09.2025 et cession du portefeuille d'assurances "accident du travail" de FEDERALE Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du travail à FEDERALE Assurance (AAM) à la même date avec changement de dénomination de FEDERALE Assurance, Caisse Commune en FEDERALE Assurance, Réassurance.
3. Fusion par absorption de FEDERALE Assurance, Réassurance par FEDERALE Assurance (AAM) au 30.11.2025.

Sur base de ces différentes étapes de simplification ayant eu lieu dans le courant de l'exercice comptable 2025, le présent rapport relatif à FEDERALE Assurance AAM (en abrégé FA AAM) couvre dès lors :

- l'année 2025 dans son intégralité pour l'activité non-vie IARD relevant de FEDERALE Assurance, Société Coopérative ayant été absorbée suite à la fusion par FA AAM avec effet au 01.01.2025;
- l'année 2025 dans son intégralité pour l'activité de gestion immobilière relevant de la SA FEDERALE Real Estate ayant été absorbée suite à la fusion par FA AAM avec effet au 01.01.2025;
- le dernier trimestre (Q4 2025) pour l'activité non-vie "accident du travail" relevant de FEDERALE Assurance, Caisse Commune ayant cédé l'entière part de son portefeuille d'assurance "Accident du Travail" (AT) à FEDERALE Assurance AAM au 30.09.2025;

- le dernier trimestre (Q4 2025) pour l'activité vie relevant de FEDERALE Assurance, Mutuelle Vie, ayant été absorbée suite à fusion par FA AAM au 30.09.2025;
- Le dernier mois (12/25) pour l'activité de réassurance relevant de FEDERALE Assurance, Réassurance, absorbée suite à fusion par FA AAM au 30.11.2025.

Sur base du périmètre ainsi défini, nous constatons une hausse de l'**encaissement** de 10,64% hors partenaires, passant de 254,48 millions d'euros en 2024 à 281,64 millions d'euros en 2025. En considérant les partenaires, nous avons une progression de 323,3 millions d'euros à 397,01 millions d'euros, soit +22,8%.

**La charge des sinistres** connaît également une nette amélioration, principalement en non-vie IARD. La charge totale hors partenaires en non-vie est de 115,53 millions d'euros en 2025 alors qu'elle était de 149,67 millions d'euros en 2024. Si on inclut les partenaires, la charge des sinistres en non-vie augmente de 8,3%, passant de 197,04 millions d'euros à 213,39 millions d'euros.

**Les frais d'exploitation** hors partenaires sont en hausse de 9,0%, atteignant 94,03 millions d'euros en 2025, à comparer aux 86,3 millions d'euros en 2024.

Le **résultat financier technique** affiche quant à lui une amélioration sur l'exercice de +€15,69 millions à €58,25 millions. Les résultats récurrents sont en hausse de €1,22 million, alors que les résultats non récurrents techniques bondissent de €14,46m liés à la réalisation de plus-values sur actions dans la poursuite du désinvestissement, compensant l'impact de certaines réductions de valeur.

**Le résultat avant impôts** et avant prélèvement/dotation à la provision d'égalisation et catastrophes et au fonds pour dotations futures est de 8,43 millions d'euros.

Afin de dégager une vue plus pertinente sur l'évolution de FEDERALE Assurance AAM, nous reprenons ci-dessous les principaux indicateurs sur une base annuelle, tant pour la non-vie IARD que pour l'AT et l'assurance vie.

### **L'encaissement Non-Vie**

Au 31.12.2025, l'encaissement de l'IARD s'élève à € 298,7 millions par rapport à € 250,6 millions au 31.12.2024 soit une croissance de 19,2%.

Cette hausse est fortement influencée par l'intégration d'Optimco à partir du 01.10.2024.

En incluant l'AT du 4<sup>ième</sup> trimestre soit € 21,2 millions, l'encaissement est de € 320,0 millions soit une croissance de 27,7% par rapport à l'année précédente.

Afin de permettre de faire une comparaison plus pertinente avec l'année 2024, les chiffres d'Optimco pour les neuf premiers mois de l'année 2024 ont été intégrés.

Nous avons dès lors clôturé l'année 2025 avec un encaissement qui avoisine les 400 MEUR, notamment 393,2 MEUR contre 387,4 MEUR fin 2024 soit une croissance de +1,5%.

Cette croissance en non-vie est de 2,4% pour arriver à 298,7 MEUR.

Pour l'assurance auto, nous constatons une diminution de plus de 2% pour la garantie Responsabilité civile (perte de quelques flottes qui n'a pas été absorbée par les hausses

tarifaires et la nouvelle production) tandis que la garantie 'dommages au véhicule' croît avec 6,8%. Ainsi, notre portefeuille d'assurance Auto s'élève à 130,9 MEUR.

L'encaissement des assurances Incendie continue à progresser +5,9% tant pour les risques simples habitations (+8,7%) que pour les entreprises (+6,5%) en raison entre autres de notre participation dans plusieurs pools d'assurance.

Notons également que notre portefeuille d'assurances techniques représente 19,3 MEUR.

Concernant l'assurance en responsabilité civile Exploitation, l'encaissement ne croît pas. La situation économique dans le secteur de la construction s'y reflète et a également impacté la diminution des primes décomptées en 2025.

Pour l'assurance Transport, la sortie d'un pool explique la diminution de 22,3%.

### **La sinistralité Non-Vie**

Concernant les assurances IARD, le ratio combiné net de réassurance est de 115,8%. Ce résultat s'explique par une charge supplémentaire non-récurrente, influencée par deux éléments exceptionnels : l'adaptation des provisions dans l'assurance auto chez Optimco et la correction due à l'application de la clause de stabilité dans les traités de réassurance.

La majorité des branches d'assurance génèrent des résultats satisfaisants. La branche qui nous préoccupe en priorité est celle couvrant les véhicules automoteurs.

Pour les assurances RC Auto, le ratio combiné net de réassurance reste élevé en 2025 et s'inscrit à 151,3%, en grande partie influencé par les résultats du portefeuille Auto d'Optimco. Nous suivons cette branche de près et avons déjà pris diverses mesures pour améliorer la rentabilité.

Le ratio combiné net de réassurance de 102,1% en 2025 pour la branche Casco Auto reste dans l'ordre de 2024. Les prix des pièces de rechange ont un impact non négligeable sur les coûts de réparation.

Concernant les assurances Incendie, l'année 2025 n'a connu guère d'événements liés à des catastrophes naturelles. Nous avons clôturé l'année avec un ratio net combiné de 99,3%.

En RC Exploitation, le ratio "sinistres à primes" s'élève à 57,6% en 2025 contre 68,6% l'année précédente et le ratio combiné net de réassurance à 119,2%. Nous poursuivons nos efforts afin de maîtriser nos frais.

### **L'encaissement en assurance-vie (01.10.2025 au 31.12.2025)**

L'encaissement des assurances-vie a poursuivi au Q4 2025 sa croissance enregistrée depuis le début de l'année 2025 (+ 25 % : +45,9 millions €), et ce principalement grâce aux assurances de capitalisation de la branche 26.

La croissance au Q4 2025 est de 57 % par rapport au Q4 2024. Cette croissance a été principalement réalisée grâce à une accélération en fin d'année, résultant d'une action commerciale pour Nova Deposit (branche 26) et VDK Safe Life (branche 21).

### **Solvabilité :**

Le ratio de solvabilité déterminé selon les normes Solvency II, s'élève à (188 %) au 31 décembre 2025.

## Participations bénéficiaires

Concernant les participations bénéficiaires, une réserve de participation aux bénéfices d'un montant de € 7.808.111,73 a été constituée en 2025 au sein de FEDERALE Assurance, Mutuelle Vie. Cette réserve a été intégralement reprise par FEDERALE Assurance AAM dans le cadre de la fusion précitée.

Au 31/12/2025, la provision constituée pour l'octroi de participations bénéficiaires s'élève à € 8.612.332,75.

A titre d'informations, l'évolution du taux des participations bénéficiaires par produits est la suivante :

PRODUITS	2025
<b>CLASSIC Group</b> (4,75%, 3,75 %, 2,75%, 1,75%, 1%, 0,25%)	<b>1,25 %</b>
<b>GROUP UNIVERSAL LIFE</b> (3,75 %, 3,25%, 2,25%, 1,50%, 1%, 0,75%, 0,25%)	<b>1,75%</b>
<b>F-MANAGER VIP</b> (IPT/EIP)	<b>2,30%</b>
<b>VITA PENSION</b>	<b>2,30%</b>
<b>VITA FLEX 21 Pension</b>	<b>2,65%</b>
<b>VITA PCLI</b>	<b>2,30%</b>
<b>VITA FLEX 21 PCLI</b>	<b>2,65%</b>
<b>VITA FLEX 21</b>	<b>1,70% - 3,10%</b>
<b>VDK Safe Life</b>	<b>1,75% - 3,00%</b>
<b>DIAMANT</b> (4,75%, 3,75%, 3%, 2,75%, 2,50%, 2,25%, 2%, 1,6%, 1,5%, 1%, 0,75%, 0,5%, 0%)	<b>1,00%</b>
<b>VITA INVEST</b> (3%, 2,75%, 2,5%, 2,25%, 2%, 1,6%, 1,5%, 1,25%, 1%, 0,5%, 0%)	<b>1,20%</b>
<b>NOVA INVEST 10Y – BR 26</b> (3%, 2,75%, 2,5%, 2,25%, 2%, 1,75%, 1,25%, 1,00%, 0,75%, 0,50%, 0,15%)	<b>1,10%</b>
<b>NOVA INVEST 3Y – BR 26</b> (2,85%, 2,60%, 2,50%)	<b>2,70%</b>

## **COMPTES ARRETES AU 31.12.2025 :**

### **ACTIF**

<b>Actifs Incorporels</b>	<b>76.129.645,71</b>
<b>Placements</b>	<b>3.741.638.186,84</b>
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	29.294.317,29
• les placements dans des entreprises liées SICAV FEDERALE INVEST, OPTIMCO, AMINDIS, FREIM	693.287.395,55
• les autres placements financiers, essentiellement :	3.018.897.787,95
- les actions et autres titres à revenu variable	185.309.012,86
- les obligations et autres titres à revenu fixe	2.206.760.232,53
- les autres prêts, essentiellement en private equity	626.828.542,56
<b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres</b>	<b>104.047.077,92</b>
<b>Placements relatifs aux opérations liées à la branche 23</b>	<b>25.545.545,15</b>
<b>Créances</b>	<b>202.274.055,80</b>
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opération d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	64.219.742,61
• nées d'opération de réassurance	65.732.005,94
• autres créances reprenant les intérêts échus à recevoir, le solde des comptes courants avec les entreprises liées, les charges d'exploitation à récupérer, et le solde de l'emphytéose	72.322.307,25
<b>Autres éléments d'actif</b>	<b>97.217.066,15</b>
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	1.997.445,15
• les valeurs disponibles	95.219.621,00
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>54.758.529,84</b>
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus	
<b>TOTAL</b>	<b>4.301.610.107,41</b>

## PASSIF

<b>Capitaux propres</b>	<b>234.134.166,89</b>
Parmi les capitaux propres, figurent :	
• le capital libéré	1.180.684,32
• les plus-values de réévaluation	923.403,38
• la réserve légale	2.872.488,88
• les réserves indisponibles (Fonds de Prévoyance)	39.452.801,83
• les réserves immunisées	1.673.223,76
• les réserves disponibles	163.488.234,70
• le bénéfice reporté	24.543.330,02
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>5.000.000,00</b>
<b>Fonds pour dotations futures</b>	<b>166.366.569,82</b>
<b>Provisions techniques</b>	<b>3.733.836.941,01</b>
Elles représentent la valeur des engagements vis à vis des victimes. Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provision pour primes non acquises	115.582.127,41
• provisions d'assurance vie	2.140.245.683,83
• provisions pour sinistres	1.093.815.377,79
• provision pour participation aux bénéficiaires et ristourne	8.903.475,88
• provision pour égalisation et catastrophe	318.863.814,67
• provision de vieillissement	56.426.461,43
<b>Provisions techniques relatives aux opérations liées à la branche 23</b>	<b>25.545.545,33</b>
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>166.831,68</b>
Il s'agit des provisions pour pension et pour frais sur immeuble	
<b>Dépôts reçus des réassureurs</b>	<b>60.181.267,80</b>
<b>Dettes</b>	<b>60.756.407,91</b>
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe.	14.017.915,73
Elles reprennent principalement :	
– les cotisations payées avant l'échéance par les affiliés	
– les ristournes à payer aux assurés	
– les cotisations à payer à FEDRIS	
– les cotisations ONSS et les précomptes professionnels sur les indemnités sinistre à payer	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	9.447.974,23
• les dettes envers les établissements de crédit	0,00
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes intercompagnies (comptes courants)	37.290.517,95
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>15.622.376,97</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.301.610.107,41</b>

## RESULTATS COMPTE TECHNIQUE VIE

<b>Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>76.893.053,52</b>
Cette somme est le résultat de la différence entre :	
• les primes brutes	77.044.699,95
• les primes cédées aux réassureurs (-)	151.646,43
<b>Produits des placements</b>	<b>18.985.344,85</b>
Ils comprennent :	
• les produits des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un intérêt sur créances (entreprises liées)	3.124.534,60
• les produits des autres placements.	15.486.136,67
Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobiliers, des intérêts sur prêts	
• les reprises de correction de valeur sur placements	-2.550,00
• les plus-values sur réalisations	377.223,58
<b>Correction de valeur sur les placements du poste "Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise"</b>	<b>867.630,83</b>
<b>Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>1.678,69</b>
commissions de courtage reçues d'autres entreprises d'assurance.	
les commissions de courtage reçues d'autres entreprises d'assurance.	
<b>Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)</b>	<b>32.645.198,17</b>
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	31.794.209,26
• la part des réassureurs (-)	465.160,10
• la variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	1.316.149,01
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	81.853,28
<b>Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>-42.784.072,62</b>
Il s'agit essentiellement de la provision d'assurance-vie	
<b>Participation aux bénéfices et ristournes (-)</b>	<b>804.221,03</b>
Dotations de l'exercice	8.612.332,76
<b>Frais d'exploitation nets (-)</b>	<b>11.626.696,36</b>
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	

<b>Charges des placements (-)</b>	<b>12.715.758,56</b>
Elles reprennent :	
• les charges de gestion des placements y compris les frais d'entretien sur immeuble et les intérêts versés aux réassureurs sur leur dépôts	1.025.839,58
• les corrections de valeurs sur placements (réductions de valeur)	11.451.981,74
• les moins-values sur réalisations	237.937,24
<b>Correction de valeur sur les placements du poste "Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise"</b>	<b>423.713,06</b>
<b>(-)</b>	
Il s'agit de l'ajustement de la valeur des contrats et des actifs affectés à la branche 23	
<b>Autres charges techniques nettes de réassurance (-)</b>	<b>1.553.342,21</b>
<b>Variation du fonds pour dotations futures</b>	
<b>augmentation (-), diminution (+)</b>	<b>5.900.000,00</b>
	<b>94.705,88</b>

## RESULTATS COMPTE TECHNIQUE NON-VIE IARD

<b>Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>265.612.229,01</b>
Cette somme est le résultat de la différence entre :	
• les primes brutes	298.730.311,41
• les primes cédées aux réassureurs (-)	24.595.374,94
• La variation de la provision pour primes non acquises : augmentation (-), réduction (+)	-9.295.433,86
• La part des réassureurs dans la variation de la provision pour primes non acquises : augmentation (+), réduction (-)	772.726,40
<b>Produits des placements</b>	<b>56.064.064,24</b>
Ils comprennent :	
• les produits des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation (Sicav FEDERALE INVEST)	9.081.867,15
• les produits des autres placements. Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobilier, des intérêts sur prêts	16.833.085,01
• les reprises de correction de valeur sur placements	62.673,67
• les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable.	30.086.438,41
<b>Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>1.256.521,47</b>
Ce poste reprend entre autres les taxes et cotisations trop perçues ainsi que les commissions de courtage reçues d'autres entreprises d'assurance.	
<b>Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)</b>	<b>199.527.698,70</b>
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	182.850.701,60
• la part des réassureurs (-)	8.518.897,81
• la variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -)	25.195.894,91
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	13.734.056,81
<b>Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>42.554,92</b>
<b>Participation aux bénéfices et ristournes (-)</b>	<b>-293.964,90</b>
Correspond à la variation des provisions pour ristournes	
<b>Frais d'exploitation nets (-)</b>	<b>112.125.983,64</b>
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	

<b>Charges des placements (-)</b>	<b>13.985.596,45</b>
Elles reprennent :	
• les charges de gestion des placements	7.110.896,52
• les corrections de valeurs sur placements	6.293.248,64
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe	581.451,29
 <b>Autres charges techniques nettes de réassurance (-)</b>	 <b>2.979.008,89</b>
 <b>Variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)</b>	 <b>5.445.331,55</b>
Au 31.12.2025, elle s'élève à :	162.565.345,41
	<b>96.378,41</b>

## RESULTATS COMPTE TECHNIQUE NON-VIE AT

<b>Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>21.080.705,55</b>
Cette somme est le résultat de la différence entre :	
• les primes brutes	21.235.054,99
• les primes cédées aux réassureurs (-)	154.349,44
• La variation de la provision pour primes non acquises : augmentation (-), réduction (+)	0,00
• La part des réassureurs dans la variation de la provision pour primes non acquises : augmentation (+), réduction (-)	0,00
<b>Produits des placements</b>	<b>10.235.814,22</b>
Ils comprennent :	
• les produits des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation (Sicav FEDERALE INVEST)	352.642,93
• les produits des autres placements. Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobilier, des intérêts sur prêts	7.668.179,69
• les reprises de correction de valeur sur placements	0,00
• les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable.	2.214.991,60
<b>Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>0,00</b>
Ce poste reprend entre autres les taxes et cotisations trop perçues ainsi que les commissions de courtage reçues d'autres entreprises d'assurance.	
<b>Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)</b>	<b>1.412.844,99</b>
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	10.511.994,97
• la part des réassureurs (-)	0,00
• la variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -)	-9.099.149,98
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	51.959,32
<b>Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>0,00</b>
<b>Participation aux bénéfices et ristournes (-)</b>	<b>0,00</b>
Correspond à la variation des provisions pour ristournes	
<b>Frais d'exploitation nets (-)</b>	<b>4.662.263,64</b>
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	

<b>Charges des placements (-)</b>	<b>333.569,73</b>
Elles reprennent :	
• les charges de gestion des placements	326.642,48
• les corrections de valeurs sur placements (amortissements sur immeuble)	605,46
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe	6.321,79
<b>Autres charges techniques nettes de réassurance (-)</b>	<b>10.764.538,77</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)</b>	<b>-13.000.000,00</b>
Au 31.12.2025, elle s'élève à :	156.298.469,26
	<b>1.143.302,64</b>

En tenant compte des résultats du compte non-technique, l'affectation est la suivante :

#### AFFECTATION DU RESULTAT

<b>Bénéfice à affecter</b>	24.630.459,18
<b>Perte à affecter (-)</b>	-
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	7.114.145,24
Perte de l'exercice à affecter (-)	-
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	17.516.313,94
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	-
<b>Résultat à reporter</b>	
1. Bénéfice à reporter (-)	24.543.330,02
<b>Bénéfice à distribuer (-)</b>	87.129,16
1. Rémunération du capital	15.720,00
2. Administrateurs ou gérants	-
3. Autres allocataires	71.409,16

## **EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Il n'y a eu aucun évènement important entre la date de clôture au 31.12.2025 et l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 18 mai 2026 en vue de leur publication, et qui aurait mené à une adaptation des comptes annuels 2025, outre les récents développements géopolitiques (notamment le conflit en Iran) qui ont entraîné une volatilité accrue des marchés et une hausse des taux d'intérêt.

## **CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE**

FEDERALE Assurance AAM met en œuvre son nouveau plan stratégique 2026-2030 qui se traduit notamment dans un nouveau business plan dès 2026.

Ce plan stratégique met l'accent sur une dynamique de croissance notamment par des acquisitions externes tout en maintenant l'ADN de FEDERALE Assurance qui est avant tout une mutuelle d'assurance. Cette dynamique de croissance est également couplée à une stratégie de réduction des coûts afin de maintenir sa compétitivité.

## **BILAN SOCIAL**

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 605 unités au cours de l'exercice 2025 contre 595,9 en 2024.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à 43.255.324€

302 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 384 personnes ont suivi une formation à caractère moins formel.

## **GESTION DES RISQUES**

Pour la gestion des risques, l'année 2025 a été marquée par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le commissaire agréé des fonctions de contrôle et la Banque Nationale de Belgique.
- L'implémentation du risk framework.
- La révision de l'internal control framework dans son ensemble.
- La révision du risk appetite statement au niveau stratégique et tactique.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global de stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KRI dans le dashboard risk agrégé.
- La participation aux risk assessments.
- Les avis de deuxième ligne sur les Product Approval Process et les Product Oversight.
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.
- Les analyses pour l'amélioration du ratio de solvabilité.

## **La politique mise en œuvre**

Le champ d'application de la politique de gestion des risques de l'entreprise s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. Cette politique constitue le cadre global sous lequel s'articulent l'ensemble des politiques, procédures et directives de l'entreprise. Elle agit comme une coupole, intégrant et harmonisant les différentes approches adoptées par FEDERALE Assurance pour identifier, évaluer, mitiger et surveiller les risques qui pourraient affecter la réalisation de ses objectifs stratégiques. Elle sert de guide commun pour assurer la cohérence, l'efficacité et l'alignement de toutes les actions visant à protéger les actifs de l'entreprise, à renforcer sa performance et à préserver sa réputation. La politique de gestion des risques de l'entreprise, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chaque catégorie de risque de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

## **Quels types de risques ?**

### Risques d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de changement défavorable de la valeur des ressources en capital en raison de changements inattendus dans les hypothèses de tarification ou de réservation, telles que la gravité, la fréquence, la tendance, la volatilité ou le niveau des taux d'occurrence.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, des critères d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

### Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière. Il s'agit des risques de variation de la valeur des actifs et des passifs due à un certain nombre de facteurs : évolution des paramètres de marché, évolution des prix de l'immobilier, des taux d'intérêt, des taux de change, etc.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée. La dimension ESG est présente dans le choix des décisions d'investissement.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Les comités d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se chargent de la mise en pratique des principes d'investissement.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels découlent de processus ou de systèmes internes inadéquats ou défectueux, du comportement du personnel ou d'événements extérieurs. Le risque opérationnel comprend la partie du risque de conduite qui a un impact sur les assureurs, mais exclut le risque stratégique et le risque de réputation.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide de politiques, de procédures, de chartes et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes contrôlent le bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

### Risque de stratégie

Le risque de stratégie est le risque créé par la stratégie commerciale d'un assureur. Le risque stratégique comprend les risques découlant de mauvaises décisions commerciales, d'une mauvaise exécution des décisions, d'une allocation inadéquate des ressources ou d'une incapacité à réagir correctement aux changements de l'environnement commercial.

Le risque de stratégie est géré et suivi par un processus formalisé de planification stratégique dans les comités dédiés.

### Risque de conformité

Le risque de conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires (AML, IDD, etc.), des normes et usages professionnels et déontologiques et propres aux activités d'assurance.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité ;
- les règles de conflits d'intérêts ;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

### **GESTION FINANCIERE :**

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur caractère durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

En 2025, l'accent a encore été mis sur la réduction du profil de risque du portefeuille, en réduisant l'exposition aux actions cotées, aux obligations d'entreprises et au secteur immobilier tout en augmentant l'exposition aux obligations d'état et d'entreprises avec un rating de qualité en profitant de la hausse des taux d'intérêt sans risque.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production d'un flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme.

La réduction du profil de risque s'est poursuivie. La baisse des revenus de participations et de loyers a fait baisser le rendement récurrent sur portefeuille, mais en même temps a permis de renforcer la solvabilité de la société.

#### **RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :**

En 2025, le logiciel « Digitalisation de FEDERALE Assurance » a été notifié à Belspo comme un projet en recherche et développement. En outre, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a attesté en 2025 que ces investissements n'ont pas d'effet sur l'environnement, ou visent à en minimiser les effets négatifs.

#### **GOVERNANCE :**

Jusqu'à l'exécution finale du projet de simplification de sa structure (soit au 30.11.2025, lors de la fusion par absorption de FEDERALE Assurance, Réassurance par FEDERALE Assurance, AAM), le groupe FEDERALE Assurance a toujours été organisé afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui le composent, ce qui a favorisé une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

#### 1. Concernant le comité de direction de FEDERALE Assurance :

Jusqu'au 31.12.2025, le comité de direction de FEDERALE Assurance est composé comme suit:

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO.
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO.
- monsieur Michael HOEBRECHTS, CTO.
- monsieur Frederic VAN DRIESSCHE, CCO.
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

Des changements ont eu lieu en ce qui concerne la composition du comité de direction :

Le mandat de madame Tiny ERGO en tant que CFO, membre du comité de direction et administrateur exécutif a pris fin le 21.02.2025.

Le mandat de monsieur Jean-Marie BOLLEN, en tant que CCO, membre du comité de direction et administrateur exécutif a pris fin le 01.12.2025, suite à son départ à la retraite.

Depuis le 01.09.2025, monsieur Frederic VAN DRIESSCHE a été nommé membre du comité de direction en tant que CCO.

Depuis le 01.01.2026, monsieur Philippe BOURDEAUD'HUI a été nommé membre du comité de direction en tant que CFO (sous réserve de l'approbation par la BNB).

## 2. Concernant le commissaire agréé :

L'assemblée générale du 13.05.2025 a approuvé le remplacement de monsieur Dirk VLAMINCK par madame Bianca CHANG, comme représentante permanente du commissaire agréé Deloitte, réviseur d'entreprises.

## 3. Concernant le conseil d'administration :

Jusqu'au 31.12.2025, le conseil d'administration de FEDERALE Assurance est composé de 12 membres.

En effet, en 2025, nous notons la cessation des mandats d'administrateurs non-exécutifs de madame Julie BAJART en date du 31.03.2025 et de monsieur Pierre PORTIER en date du 13.05.2025. Monsieur Michaël ABBRUZZESE a été nommé administrateur non-exécutif en date du 30.09.2025.

Le mandat d'administrateur non-exécutif et de président du conseil d'administration de monsieur Frédéric de SCHREVEL a également été renouvelé pour une durée d'un an lors de l'assemblée générale du 13.05.2025. De même que les mandats d'administrateur exécutif de madame Véronique VERGEYLEN et d'administrateur non-exécutif indépendant de monsieur Philip MAEYAERT ont été renouvelés pour une durée de 1 an lors de cette même assemblée générale.

Étant donné qu'il était prévu de renouveler les mandats de monsieur MAEYAERT et de madame VERGEYLEN pour une durée de quatre ans, il a été proposé lors de l'assemblée générale du 12.05.2026 de renouveler le mandat d'administrateur exécutif de madame Véronique VERGEYLEN et d'administrateur non-exécutif indépendant de monsieur Philip MAEYAERT pour une période de 4 ans.

Il a également été proposé à l'assemblée générale du 12.05.2026, de nommer monsieur Philippe BOURDEAUD'HUI comme administrateur exécutif pour une période de 4 ans (sous réserve de l'approbation par la BNB).

Par ailleurs, le conseil d'administration a proposé à cette même assemblée générale qui en a pris acte :

- la cessation pour arrivée à son échéance, du mandat d'administrateur non-exécutif et de président du conseil d'administration de monsieur Frédéric de SCHREVEL ;
- la nomination de monsieur Jean-Baptiste BRAET comme président du conseil d'administration, qui succède ainsi à monsieur Frédéric de SCHREVEL ;
- la nomination de monsieur Philip MAEYAERT comme vice-président du conseil d'administration, en remplacement de monsieur Jean-Baptiste BRAET.

## 4. Concernant les comités spécialisés

Trois comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration : le comité d'audit et des risques, le comité de nomination et de rémunération et le comité immobilier.

### Concernant le comité de nomination et de rémunération :

La présidence de ce comité était exercée au 31.12.2025 par monsieur Frédéric de Schrevel. Suite à la fin du mandat de ce dernier à dater de l'assemblée générale statutaire, ce mandat est dorénavant exercé par monsieur Jean-Baptiste BRAET.

### Concernant le comité d'audit et des risques :

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance et au Code des Sociétés et des Associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit et des risques, ainsi que l'indépendance de ses membres.

Au 31 décembre 2025, le comité d'audit et des risques est présidé par monsieur Philippe DE LONGUEVILLE et est par ailleurs composé de madame Kristien SMEDTS ainsi que de messieurs Michel VANDERSTRAETEN, Philip MAEYAERT et Bruno THOLLEBEKE.

Le mandat de monsieur Bruno THOLLEBEKE venant à échéance en 2026, le conseil d'administration a décidé de le renouveler lors de l'assemblée générale du 12.05.2026 pour une période de 2 ans.

Parmi les membres du comité d'audit et des risques :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- plusieurs membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de l'article 15,94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance ;
- Les trois administrateurs indépendants externes sont spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, et ont une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit et des risques ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit et des risques disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de leurs missions.

### Concernant le comité immobilier :

Ce dernier comité a été constitué à la suite de la fusion par absorption de la SA FEDERALE Real Estate par FEDERALE Assurance AAM qui a pris effet au 1er avril 2025.

La présidence de ce dernier était exercée au 31.12.2025 par monsieur Frédéric de SCHREVEL. Suite à la fin du mandat de ce dernier à dater de l'assemblée générale du 12.05.2026, ce mandat est dorénavant exercé par monsieur Jean-Baptiste BRAET.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Nous remercions la direction, les cadres et les membres du personnel de FEDERALE Assurance, AAM pour le travail accompli au cours de l'exercice 2025, ainsi que les administrateurs pour leur contribution active durant cette même période. Un remerciement

particulier est adressé à monsieur de SCHREVEL pour son engagement en tant que président du conseil d'administration.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le 18/05/2026.

Pour le conseil d'administration,

T DE TROCH

Administrateur délégué